

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 022 937**

②1 N° d'enregistrement national : **14 56003**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : E 04 H 4/04 (2013.01), E 04 H 4/02, 4/12

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26.06.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 01.01.16 Bulletin 15/53.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : RAPACCIOLI FRANCK — FR.

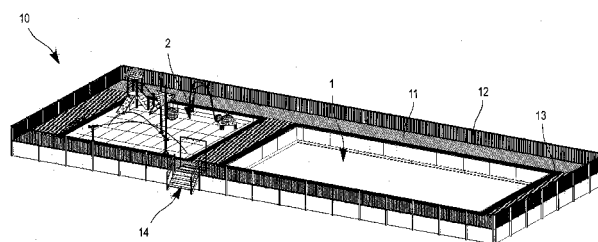
⑦2 Inventeur(s) : RAPACCIOLI FRANCK.

⑦3 Titulaire(s) : RAPACCIOLI FRANCK.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET MURGITROYD.

⑤4 PISCINE DEMONTABLE.

⑤7 La présente invention concerne une structure démontable comprenant des éléments permettant de former, en combinaison, un récipient destiné à recevoir de l'eau et créer ainsi une piscine (10), dans laquelle la structure comprend des premiers éléments (60, 61, 62, 63) adaptés pour installer la structure sur le sol et des deuxièmes éléments (20, 21, 22, 23) adaptés pour être fixés sur les premiers éléments (60, 61, 62, 63), afin d'obtenir une structure verticale et dans laquelle ces deuxièmes éléments (20, 21, 22, 23) sont adaptés pour supporter des parois définissant ensemble un récipient destiné à contenir de l'eau. Lesdits premiers éléments (60, 61, 62, 63), deuxièmes éléments (20, 21, 22, 23) et éléments permettant de former des parois (42) sont positionnés les uns sur les autres dans le but d'être fixés les uns aux autres grâce à leur propre poids et au poids de l'eau lorsque celle-ci est introduite à l'intérieur du récipient.



FR 3 022 937 - A1



## PISCINE DEMONTABLE

### **Domaine de l'invention**

5

La présente invention concerne une structure démontable comprenant des éléments permettant de former, en combinaison, un récipient destiné à recevoir de l'eau et créer ainsi une piscine, dans laquelle la structure comprend des premiers éléments adaptés pour installer la structure sur le sol et des deuxièmes éléments adaptés pour être fixés sur les premiers éléments, afin d'obtenir une structure verticale et dans laquelle ces deuxièmes éléments sont adaptés pour supporter des parois définissant ensemble le récipient destiné à contenir de l'eau. Lesdits premiers éléments, deuxièmes éléments et éléments permettant de former des parois sont positionnés les uns sur les autres dans le but d'être fixés les uns aux autres grâce à leur propre poids et le poids de l'eau lorsque celle-ci est introduite à l'intérieur du récipient.

La structure permettant de créer une piscine selon la présente invention est démontable et est utilisée hors sol. De plus, la structure permettant de créer une piscine selon la présente invention n'est pas fixée sur le sol et peut être installée sur divers supports tels que la terre, du béton ou encore, par exemple, sur le toit d'un immeuble.

### **Etat de la technique**

25

Des piscines démontables ont déjà été divulguées dans l'art antérieur. Des piscines hors sol sont souvent dotées d'une structure extérieure verticale qui forme la paroi de la piscine. Cette paroi est obtenue en utilisant des matériaux comme le plastique, PVC pour les piscines les plus petites, ou encore du métal ou du bois pour les piscines de taille plus importante.

30

Une piscine hors sol est, en règle générale, construite sur une surface adaptée, telle qu'une dalle en béton. Cette dalle en béton présente, dans un premier temps, une surface lisse permettant de recevoir la structure formant la piscine. La dalle peut, dans un deuxième temps, supporter le poids de la structure ainsi que de l'eau à l'intérieur de la piscine.

Les piscines hors sol sont, en principe, pourvues d'un système de nettoyage de type « Skimmer ». Ce type d'installation nécessite la présence d'une pompe permettant, à certains endroits de la piscine, d'aspirer une quantité d'eau et de la transporter en direction d'un filtre. Une fois filtrée, l'eau est redirigée vers l'intérieur de la piscine. Le nettoyage de l'eau à l'aide d'un appareil de type « Skimmer » est particulièrement adapté pour des piscines hors sol d'une taille inférieure à 200m<sup>3</sup>.

La grande quantité de tuyau nécessaire au transport de l'eau de la piscine vers le système de nettoyage, et vice versa, constitue l'un des inconvénients d'un d'appareil de type « Skimmer ». Cette quantité importante de tuyaux est particulièrement gênante en ce qui concerne des piscines qui sont installées pour une durée relativement brève. Un second inconvénient de ce type d'appareil réside dans le fait que la quantité d'eau nettoyée au cours d'une heure est relativement restreinte.

Toute piscine publique, c'est-à-dire piscine construite dans la terre est pourvue d'un système de nettoyage de type « à débordement ». Cela signifie que l'eau peut être évacuée par le haut de la piscine et être guidée, via une goulotte, en direction d'un filtre. A partir de ce filtre, l'eau peut, une fois nettoyée, être réintroduite à l'intérieur de la piscine, via une arrivée positionnée, par exemple, au centre du bassin. Ce type de nettoyage dit « à débordement » est adapté pour des piscines de taille relativement importante et permet une filtration de toute l'eau présente dans la piscine et ce, dans un laps de temps d'environ 1h30.

30

### **Objet de l'invention**

Le but de la présente invention consiste à fournir une piscine hors sol, de type « démontable », pouvant être installée sur différents type de sols et proposant un système de nettoyage de type « débordement » permettant un nettoyage optimal de l'eau présente dans la piscine.

A cet effet, la présente invention concerne une structure démontable comprenant des éléments permettant de former, en combinaison, un récipient destiné à recevoir de l'eau et créer ainsi une piscine, dans laquelle la structure comprend des premiers éléments adaptés pour installer la structure sur le sol et des deuxièmes éléments adaptés pour être fixés sur les premiers éléments, afin d'obtenir une structure verticale et dans laquelle ces deuxièmes éléments sont adaptés pour supporter des parois définissant ensemble un récipient destiné à contenir de l'eau, dans laquelle lesdits premiers éléments, deuxièmes éléments et éléments permettant de former des parois sont positionnés les uns sur les autres dans le but d'être fixés les uns aux autres grâce à leur propre poids et le poids de l'eau lorsque celle-ci est introduite à l'intérieur du récipient.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, ladite structure est adaptée pour supporter un ponton permettant d'entourer au moins une partie de la circonférence du récipient destiné à recevoir de l'eau pour permettre l'accès audit récipient par l'intermédiaire du ponton.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, une partie au moins de la circonférence du récipient destiné à recevoir de l'eau est entourée d'une goulotte, ladite goulotte étant adaptée pour recevoir de l'eau sortant du récipient par l'extrémité supérieure de la paroi formant ledit récipient et permettre ainsi le transport de l'eau sortant du récipient vers les éléments de traitement de l'eau.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, la goulotte est pourvue d'un pont perméable à l'eau, permettant à l'eau sortant du récipient d'entrer dans la goulotte à travers ledit revêtement.

5 Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, la structure est adaptée pour former au moins un premier et un deuxième récipient destiné à recevoir de l'eau, dans laquelle le premier et le deuxième récipient sont adaptés pour être au même niveau que le ponton avec l'extrémité supérieure de leurs parois.

10 Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, la structure est adaptée pour créer un premier récipient d'eau, d'une première profondeur, dont l'extrémité supérieure des parois est au même niveau que le ponton, et un deuxième récipient d'eau, d'une deuxième profondeur, dont l'extrémité supérieure des parois est au même niveau que ledit ponton.

15

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, l'intérieur du récipient d'eau est pourvu d'un revêtement étanche, tel qu'un revêtement en matière plastique.

## 20 **Brève description des dessins**

Les but, objets et caractéristiques de la présente invention ainsi que ses avantages apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, d'un mode de réalisation préféré d'une piscine démontable selon l'invention, faite en référence  
25 aux dessins dans lesquels :

- la figure 1 montre une vue en perspective d'une piscine à débordement selon la présente invention,
- la figure 2 représente une partie de la construction porteuse d'une  
30 piscine selon la figure 1,
- la figure 3 montre la structure de base permettant de positionner la piscine sur le sol,

- la figure 4 représente un poteau permettant d'accrocher les différents cadres constituant la structure de la piscine,
- la figure 5 montre un cadre permettant de positionner, sur un poteau, la structure selon la figure 2,
- 5 - la figure 6 représente une armature permettant de supporter la goulotte,
- la figure 7 montre un support pour l'angle d'une goulotte,
- la figure 8 représente un panneau adapté pour former la goulotte,
- la figure 9 montre une paroi permettant de construire le bassin,
- la figure 10 représente l'intérieur du bassin lors de la construction de sa  
10 paroi,
- la figure 11 représente l'intérieur de la goulotte pendant sa construction,
- la figure 12 montre le support destiné au ponton et au débordement, adapté pour être positionné sur la paroi de la goulotte,
- la figure 13 représente l'angle du support destiné au ponton et au  
15 débordement,
- la figure 14 montre le positionnement du ponton à côté de la goulotte,
- la figure 15 représente la partie haute de la goulotte,
- la figure 16 montre la structure additionnelle située à côté de la piscine et destinée à recevoir un élément tel qu'un toboggan,
- 20 - la figure 17 représente la structure selon la figure 16 montrant un toboggan surplombant la goulotte et permettant l'accès à la partie bassin, et
- la figure 18 montre la piscine, dans son état final, une fois remplie d'eau.

25 Une piscine 10 selon la présente invention est présentée sur la figure 1. La piscine 10 est composée d'un grand bassin 1 et d'un petit bassin 2. Le grand bassin 1 peut être adapté pour nager et le petit bassin 2 peut être adapté aux jeux d'enfants. La figure 1 montre également plusieurs éléments pour jeux d'enfants présents à l'intérieur du petit bassin 2.

30

La piscine 10 est adaptée pour être positionnée, dans son ensemble, sur un support tel quel, ledit support pouvant être adapté et se présenter sous la forme d'une

surface plane tel qu'un parking. La piscine 10 peut être installée directement sur le sol en terre, pierre, béton ou autre. La piscine pouvant être supportée par n'importe quel sol présente l'avantage majeur de pouvoir être installée n'importe où, dans des endroits très variés. La piscine 10 étant démontable est typiquement adaptée pour être utilisée pendant la période estivale. L'endroit, choisi pour l'utilisation de la piscine en période estivale, peut être utilisé à d'autres fins pendant le reste de l'année.

La piscine 10 comprend un ponton 11 entourant le grand bassin 1 et le petit bassin 2. Le ponton 11 est clos à l'aide d'une fermeture de type grillage 12. Ce grillage représente un élément de sécurité permettant d'éviter toute chute éventuelle d'un utilisateur.

Un élément 13, situé entre le ponton 11 et le bassin 1, ou le bassin 2, est montré, ledit élément 13 permettant le débordement de l'eau du bassin 1, ou du bassin 2, vers la goulotte située sous l'élément 13. La piscine 10 selon la figure 1 est nettoyée à l'aide d'un système de débordement. L'eau présente dans les bassins 1 et 2 passe par-dessus le rebord du bassin et pénètre, au travers de l'élément 13, dans la goulotte située au dessous dudit élément 13. La goulotte est utilisée pour guider l'eau en direction d'un filtre se trouvant, par exemple, sous le ponton 11. L'utilisation d'une telle goulotte est particulièrement utile pour éviter l'utilisation d'un système de nettoyage de type « Skimmer ». Un tel système, utilisé pour des piscines de petite taille et des piscines démontables, nécessite une grande quantité de tuyaux destinés à conduire l'eau vers un filtre. Pour cette raison, l'utilisation de goulottes présente l'avantage de pouvoir installer plus facilement le système de nettoyage. Cette caractéristique revêt une importance toute particulière si l'on considère que la piscine 10 selon la présente invention est amovible, c'est-à-dire qu'elle peut être démontée d'un endroit et remontée à un autre.

La piscine 10 comprend une entrée / sortie 14 comportant une échelle, laquelle échelle est nécessaire pour accéder au niveau du ponton 11 et au bassin 1 ou 2.

La figure 2 représente la structure présente à l'intérieur de la piscine 10. Cette structure comprend différents éléments permettant de composer les parois des bassins 1, 2, les goulottes autour des bassins, de porter les différents pontons et de créer les différents grillages autour de ladite structure.

5

La figure 2 montre la structure composée de plusieurs cadres 20. L'un de ces cadres 20 est représenté en détail sur la figure 5. Le cadre est adapté pour être fixé sur un premier et un deuxième poteau 21. Ledit poteau est montré sur la figure 4. Comme cela est visible sur les figures 4 et 5, le poteau 21 est pourvu d'éléments de connexion de type « féminin » 22. Ces éléments sont adaptés pour recevoir des éléments de fixation 23 de type « masculin » tels que montrés sur la figure 5. Cela signifie que le montage d'un cadre 20 sur des poteaux 21 comprend l'introduction des éléments 23 dans les éléments 20. En d'autres termes, le montage d'un cadre 20 sur des poteaux 21 ne nécessite l'utilisation d'aucun élément détaché. Cela signifie que les cadres 20 ne sont pas fixés à l'aide de vis, boulons ou autres.

10  
15

L'absence d'éléments détachés pour fixer les différents cadres 20 et poteaux 21 présente un avantage majeur pour le stockage et l'assemblage desdits éléments 20, 21. Le montage des cadres 20 et des poteaux 21 peut être effectué de manière rapide et sans l'utilisation quelconque d'outils. La structure comprenant des poteaux 21 et des cadres 20 est fixée sur une armature de base visible sur la figure 3.

20

La structure telle que montrée sur la figure 2 comprend des poteaux 20 de différents types. Cette structure nécessite à différents endroits, notamment près de la balustrade 12, l'utilisation d'éléments particuliers. De plus, les différents cadres utilisés dans une direction longitudinale et transversale par rapport à la longueur de la piscine 10 présentent une forme différente. Lorsque les différents éléments 20, 21 sont montés, les parois permettant de former les côtés des bassins et des goulottes peuvent être ajoutés à la structure.

25

30

Afin de construire le bassin 1, un plancher est tout d'abord positionné sur la structure de base (comme montré sur la figure 3). Des éléments 41 en « L » sont positionnés sur le plancher 30, contre les différents cadres entourant le bassin 1. Les éléments 41 sont positionnés de manière à se chevaucher et, une fois ces derniers installés, des éléments de parois 42 sont ajoutés afin de compléter les parois du bassin 1. L'élément 42 est montré en détail sur la figure 9. Les différents éléments 42 sont également installés de manière à se chevaucher pour former ensemble les parois du bassin 1. L'utilisation de différents éléments, et le fait que ceux-ci soient positionnés de telle façon à se chevaucher, permet d'assurer une fixation des différents éléments 41 et 42 les uns par rapport aux autres lorsque le bassin est rempli d'eau. Le positionnement et la fixation des éléments 41 et 42 sont effectués, encore une fois, sans avoir recours à des éléments détachés. Comme montré sur la figure 9, le côté supérieur de l'élément 42 présente une encoche 43 adaptée pour se positionner autour de la partie supérieure d'un cadre. L'élément 44 est adapté pour former les parois intérieures du bassin 1. Le recourbement 45 est adapté pour soutenir l'élément 13 qui couvre la goulotte. La construction de la goulotte et l'utilisation du recourbement 45 sont montrés en détail sur la figure 12.

La figure 2 montre clairement les pourtours du bassin 1 et du bassin 2. La construction du bassin 2 est similaire à celle du bassin 1. En considération de la profondeur limitée du bassin 2 (adaptée à des jeux d'enfants), une structure additionnelle, comprenant des poteaux 50 et des cadres 51, est utilisée pour réaliser un support permettant de soutenir le plancher (non montré) du bassin 2. Les structures 50, 51 offrent la possibilité d'installer des éléments de débordement, destinés au premier bassin et au deuxième bassin, au même niveau que le ponton 11.

L'espace, situé autour du premier bassin 1 et du deuxième bassin 2, sert de goulotte. La réalisation d'une telle goulotte est expliquée plus en détail ci-dessous. La figure 2 montre aussi que la balustrade 12, entourant la piscine 10 selon la présente invention, fait partie intégrante de la structure de la piscine et qu'elle est fixée sur les différents éléments 20, 21.

La figure 3 représente l'armature de base qui supporte les différents poteaux 21 et les différents cadres 20 formant la structure telle que montrée sur la figure 2. L'armature de base, selon la figure 3, comprend des pieds en béton 60 et, dans un premier temps, des premières poutres 61 positionnées dans une direction transversale par rapport à la piscine 10 selon la présente invention. Les premières poutres 61 supportent les deuxièmes poutres 62 qui sont positionnées dans une direction longitudinale par rapport à la piscine 10 selon la présente invention. Les deuxièmes poutres 62 comportent des éléments de fixation 63 permettant de recevoir, sur lesdits éléments 63, des différents poteaux 21. Cela signifie que la fixation des poteaux 21 sur l'armature de base 60, 61, 62 ne nécessite l'utilisation d'aucun élément détaché. Les différents poteaux 21 sont positionnés sur les éléments 63 et le poids des différents éléments connectés aux poteaux 21 suffit à fixer de façon optimale les différents poteaux sur les deuxièmes poutres 62.

15

La figure 3 montre également que l'armature de base, comprenant des éléments 60, 61, 62, est adaptée pour être installée sur des sols divers tels que le béton, le tarmac mais également la pelouse. L'armature de base 60, 61, 62 présente quelques points de contact, à distance les uns des autres, formés par les blocs de béton 60, une dalle en béton n'étant donc pas nécessaire pour l'installation de la piscine à même le sol.

20

Un premier mode de réalisation d'un poteau 21 selon la présente invention est montré sur la figure 4. Le poteau 21 selon la figure 4 présente une section en forme de carré et comprend plusieurs éléments 22 adaptés pour recevoir des éléments de fixation de type « masculin » (comme montré sur la figure 5).

25

La figure 5 représente un premier mode de réalisation d'un cadre 20, ledit cadre étant adapté pour créer une goulotte. Le numéro de référence 20 est utilisé pour tout type de cadre montré dans la structure selon la figure 2.

30

La figure 6 montre un support 70 permettant de supporter la goulotte. Le support 70 comprend un premier poteau 71 et un deuxième poteau 72 connectés à l'aide de

deux éléments de connexion 73 et 74. Les différents poteaux 71 et 72 comprennent également des éléments de fixation 22 adaptés pour recevoir des éléments de fixation de type « masculin » 23 tels que montrés sur la figure 5. Les poteaux 71 et 72, en combinaison avec les éléments de connexion 73 et 74, forment un « U » vers leur partie supérieure. Ce « U » correspond à la forme extérieure de la goulotte utilisée autour du bassin 1 (comme montré sur les figures 1 et 2).

Comme cela est montré sur la figure 7, l'élément 80 est utilisé pour construire l'angle de la goulotte. Cet élément 80 comprend un premier et un deuxième poteau 81 et 82, connectés l'un à l'autre à l'aide d'éléments de connexion 83 et 84. Les poteaux 81 et 82 sont pourvus d'éléments de connexion 22, de type « féminin », adaptés pour recevoir des éléments de fixation 23, de type « masculin », tel que montré sur la figure 5.

La figure 8 représente un élément 91 adapté pour créer la paroi intérieure de la goulotte. L'élément 91 est adapté pour être positionné sur des éléments 70 et 80, tel que montré sur les figures 6 et 7. Différents éléments 91 sont positionnés les uns à côté des autres, et de manière à se chevaucher, afin de former la paroi de ladite goulotte.

La figure 9 montre un mode de réalisation d'un élément 42 adapté pour former la paroi du bassin 1 tel que montré sur les figures 1 et 2. Cet élément 42 est fixé sur la structure, tel que montré sur la figure 2, sans avoir recours à des éléments détachés, tel que décrit ci-dessus.

La construction du bassin et de la goulotte à l'aide des différents éléments tels que identifiés dans les paragraphes ci-dessus est représentée sur la figure 10. La figure 10 montre, dans un premier temps, le plancher 30 formant le sol du premier bassin 1. Des éléments 41, installés de telle façon qu'ils se chevauchent sont positionnés sur le plancher 30 et contre les différents cadres. L'élément 42, positionné sur le cadre entourant le bassin 1, forme la paroi interne du bassin 1, ce en combinaison avec l'élément 41. Tel que cela est montré sur la figure 9, l'élément 42 est pourvu

d'un élément recourbé 45 adapté pour supporter un élément 13 qui couvre la goulotte 100. Une partie de la goulotte 100 est visible sur la figure 10. La goulotte est, en son intérieur, recouverte d'un revêtement plastique « liner ». Ce revêtement plastique est maintenu grâce à différents éléments tels que la paroi 42, par exemple.

5

La figure 11 montre une vue en perspective de l'intérieur de la goulotte 100. La goulotte est recouverte, en son intérieur, d'un revêtement plastique 101 (liner). Ce revêtement plastique 101 est fixé sur les extrémités (faces) supérieures des différents cadres entourant la goulotte 100 à l'aide, tout d'abord, de l'élément 42 (à droite sur la figure 11) et, ensuite, de l'autre côté, à l'aide de l'élément de fixation adapté 110. L'élément 110 est représenté en détail sur la figure 12.

10

La figure 12 représente l'élément 110 avec une ouverture 111 adaptée pour se fixer sur l'extrémité d'un cadre, tout en fixant entre ledit cadre et l'élément 110 un revêtement plastique (liner) 101. L'élément 110 est pourvu d'un élément recourbé 112 adapté pour être positionné à l'intérieur de la goulotte 100. L'élément recourbé 112 est lui-même adapté, en combinaison avec l'élément recourbé 45 de l'élément 42 (comme montré sur la figure 9), pour supporter l'élément 13 couvrant la goulotte 100. En son côté opposé, l'élément 110 est pourvu d'une encoche 113 adaptée pour recevoir les extrémités du ponton 11. Cela signifie que lors de son utilisation, l'élément 110 est fixé, d'un côté et dans un sens vertical, par le poids et la présence de l'élément 13 couvrant la goulotte et, de l'autre côté par la présence d'éléments formant le ponton 11 reçus dans l'encoche 113.

15

20

La figure 13 montre un élément 120, similaire à l'élément 110 tel que montré sur la figure 12. L'élément 120 est adapté pour couvrir un coin de la goulotte dans son angle. L'élément 120 comprend d'un côté un raccordement 122, supportant l'élément couvrant la goulotte, et d'un autre côté une encoche 123 permettant de recevoir l'extrémité du ponton.

25

30

La figure 14 représente l'utilisation de l'élément 120 dans la pratique selon laquelle ledit élément 120 est montré avec, en son intérieur, une certaine quantité de

revêtement plastique (liner) 101 fixé à l'intérieur de l'encoche 123 en utilisant le ponton 11.

La figure 15 montre de nouveau la goulotte présentant l'élément 13 qui couvre l'extrémité supérieure de ladite goulotte. A côté de l'élément 13 se trouve le ponton 11. De l'autre côté, l'on peut observer l'intérieur du bassin 1. La figure 15 montre que l'élément 13 couvre la goulotte et fixe le revêtement plastique (liner) 101 et 102 afin de former, respectivement, l'intérieur de la goulotte et l'intérieur du bassin 1. Les différents revêtements plastiques 101 et 102 sont en principe disponibles sous forme de rouleaux. Les plaques de revêtements plastiques 101 et 102 sont positionnées les uns à côté des autres et sont connectés à l'aide d'une colle ou autre moyen de fixation adapté.

La figure 16 représente une structure additionnelle adaptée pour fixer par exemple un toboggan utilisé pour compléter la piscine 10 selon la présente invention.

La figure 17 représente une vue en perspective de la structure additionnelle comprenant le toboggan 130. Le toboggan 130 est adapté pour transporter un utilisateur depuis une plateforme jusqu'à l'intérieur du bassin 1 (seuls les éléments formant la goulotte sont montrés) et, pour ce faire, le toboggan 130 traverse la partie supérieure de la goulotte.

La figure 18 montre la piscine 10 selon la présente invention dans sa forme finale. L'eau a été introduite dans le bassin 1 et celle-ci peut déborder, via l'élément 13, dans les goulottes situées sous ledit élément 13. Un ponton 11, par lequel les utilisateurs peuvent accéder au bassin 1, est situé à côté de l'élément 13. La figure 18 montre que le côté exposé de la piscine 10 selon la présente invention ne comporte aucun élément dangereux pour les utilisateurs, aucune présence de vis, de boulons ou autre moyen élément de fixation.

## REVENDEICATIONS

1. Structure démontable comprenant des éléments permettant de former, en combinaison, un récipient destiné à recevoir de l'eau et créer ainsi une piscine, dans laquelle la structure comprend des premiers éléments adaptés pour installer la structure sur le sol et des deuxièmes éléments adaptés pour être fixés sur les premiers éléments, afin d'obtenir une structure verticale et dans laquelle ces deuxièmes éléments sont adaptés pour supporter des parois définissant ensemble un récipient destiné à contenir de l'eau, dans laquelle lesdits premiers éléments, deuxièmes éléments et les éléments permettant de former des parois sont positionnés les uns sur les autres dans le but d'être fixés les uns aux autres grâce à leur propre poids et le poids de l'eau lorsque celle-ci est introduite à l'intérieur du récipient.
2. Structure selon la revendication 1 dans laquelle ladite structure est adaptée pour supporter un ponton permettant d'entourer au moins une partie de la circonférence du récipient destiné à recevoir de l'eau pour permettre l'accès audit récipient par l'intermédiaire du ponton.
3. Structure selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle au moins une partie de la circonférence du récipient destiné à recevoir de l'eau est entourée d'une goulotte, ladite goulotte étant adaptée pour recevoir de l'eau sortant du récipient par l'extrémité supérieure de la paroi formant ledit récipient et permettre ainsi le transport de l'eau sortant du récipient vers des éléments de traitement de l'eau.
4. Structure selon la revendication 3, dans laquelle la goulotte est pourvue d'un pont perméable à l'eau, permettant à l'eau sortant du récipient d'entrer dans la goulotte à travers le revêtement dudit pont.
5. Structure selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle la structure est adaptée pour former au moins un premier et un deuxième récipient destiné à recevoir de l'eau, dans laquelle le premier et le deuxième récipient sont adaptés pour être au même niveau que le ponton avec l'extrémité supérieure de leurs parois.

- 5 6. Structure selon la revendication 5, dans laquelle la structure est adaptée pour créer un premier récipient d'eau, d'une première profondeur, dont l'extrémité supérieure des parois est au même niveau que le ponton, et un deuxième récipient d'eau, d'une deuxième profondeur, dont l'extrémité supérieure des parois est au même niveau que ledit ponton.
- 10 7. Structure selon l'une des revendications précédentes dans laquelle l'intérieur du récipient d'eau est pourvu d'un revêtement étanche, tel qu'un revêtement en matière plastique.
8. Piscine comprenant la structure selon l'une des revendications précédentes.

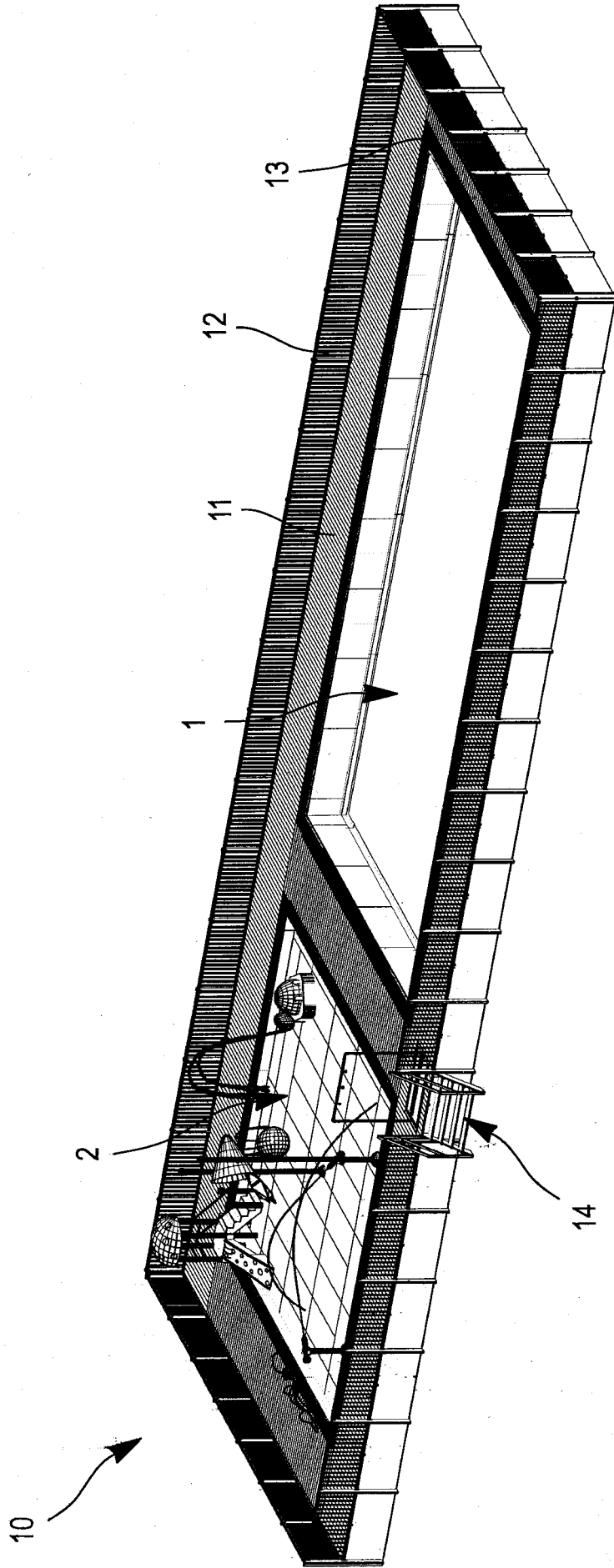


FIG. 1

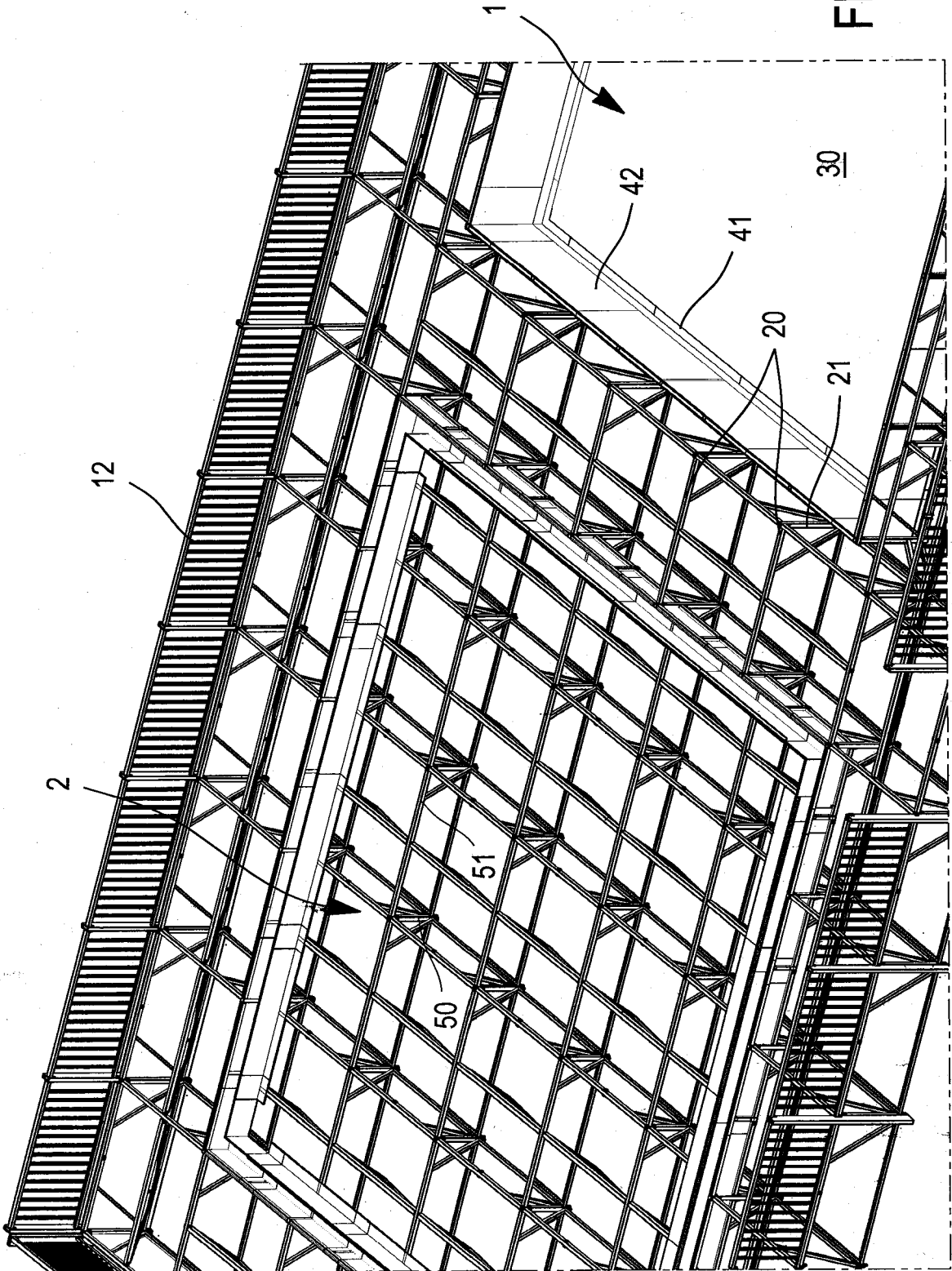


FIG. 2

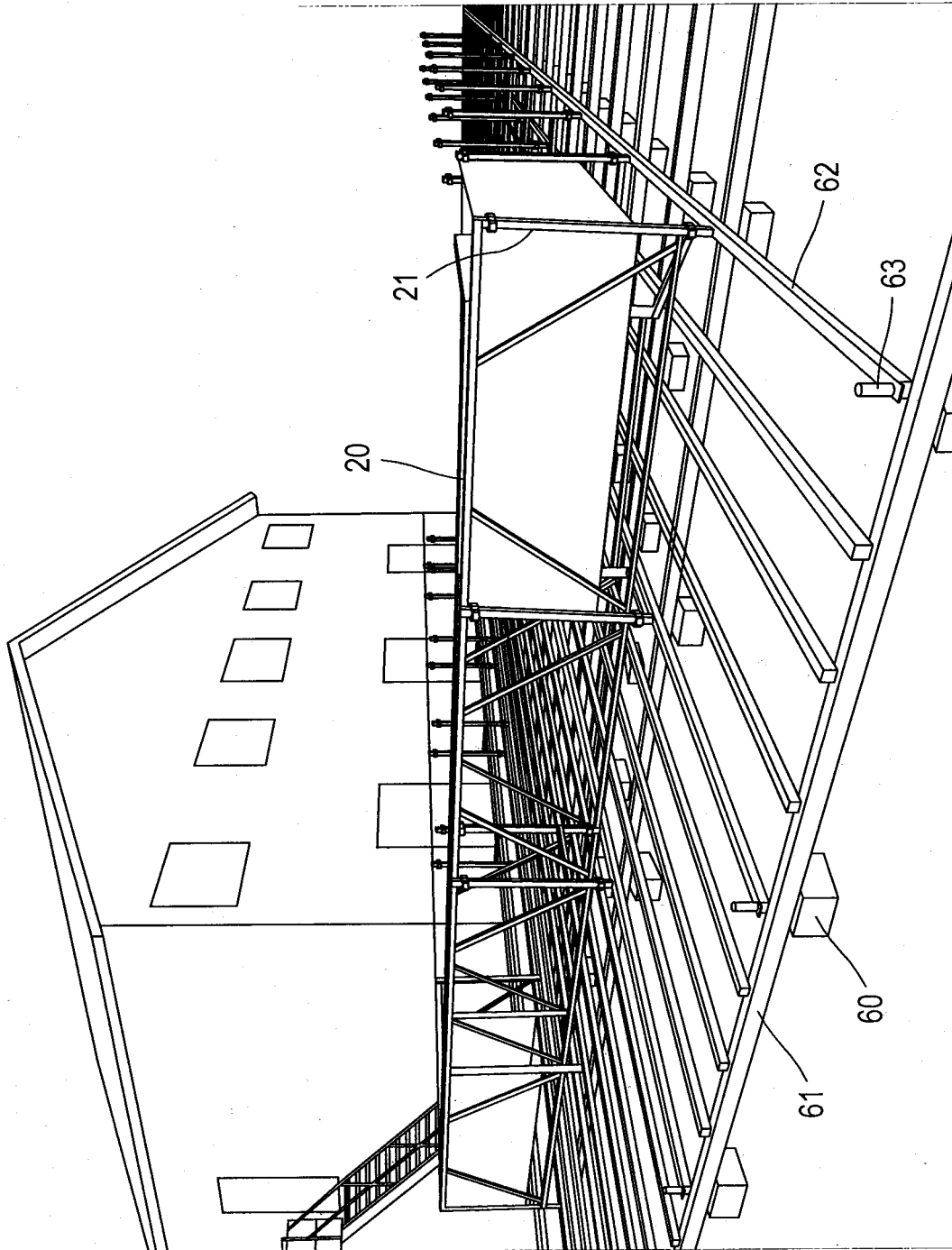


FIG. 3

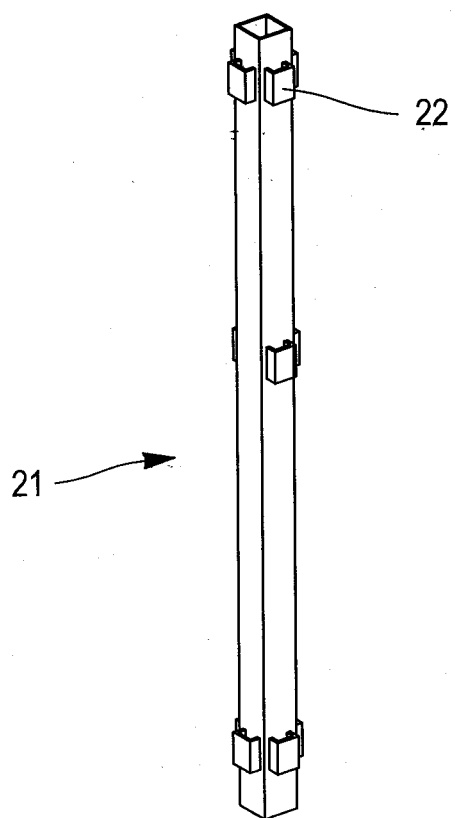


FIG. 4

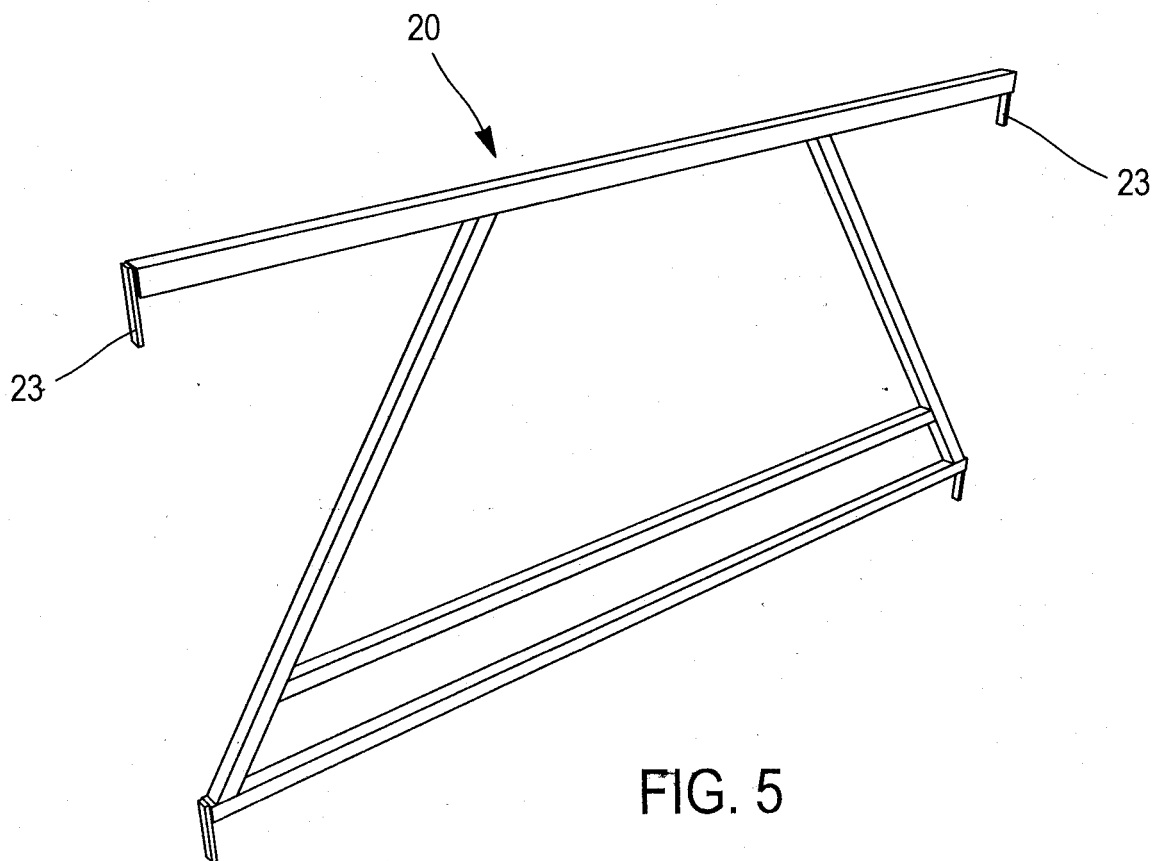


FIG. 5

5 / 14

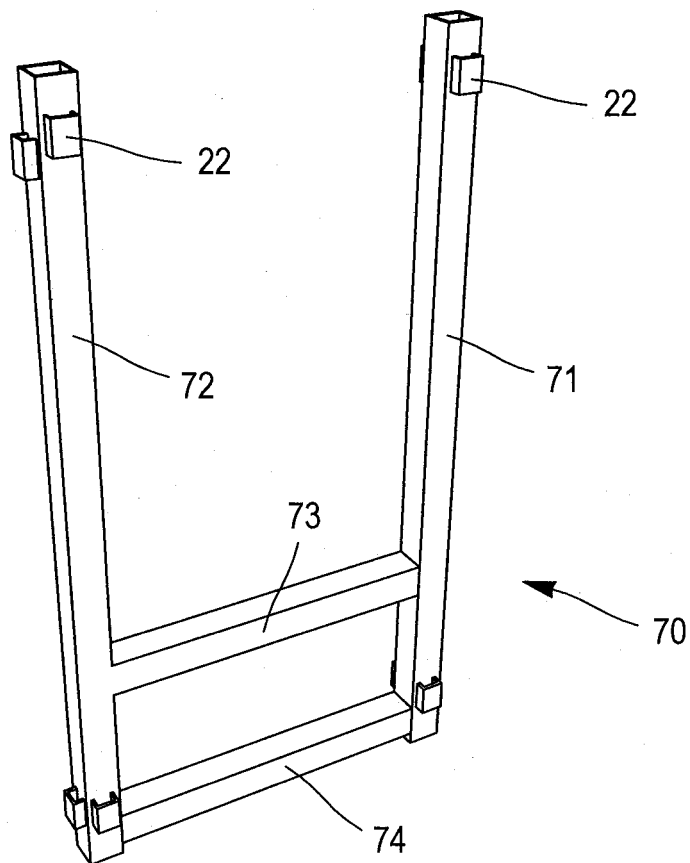


FIG. 6

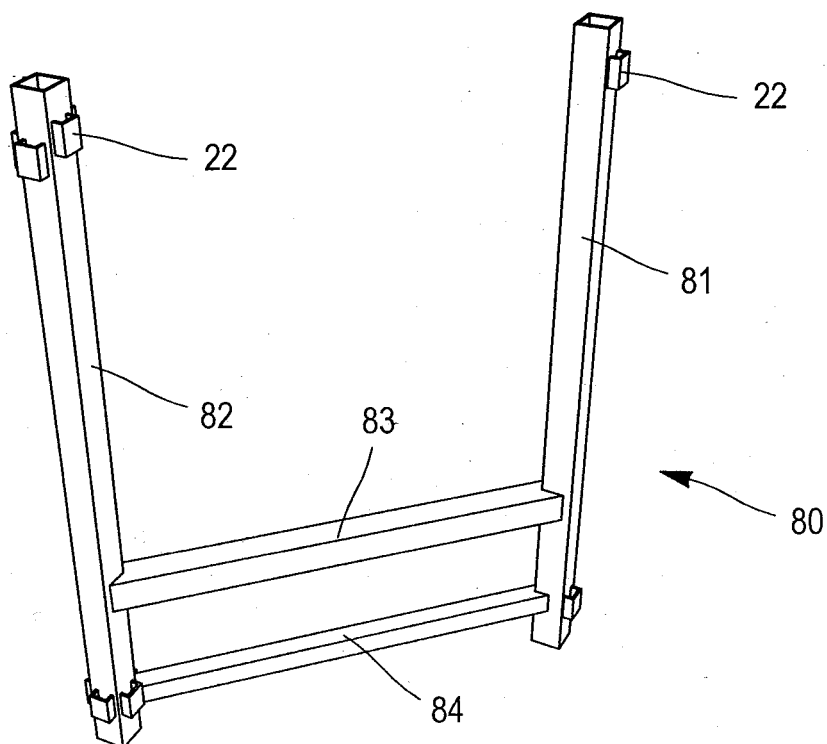


FIG. 7

6 / 14

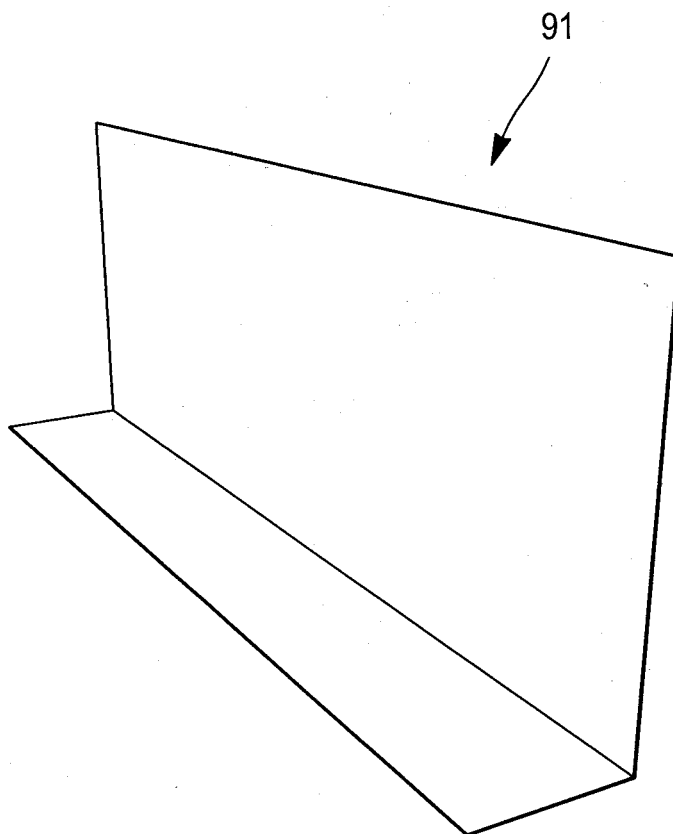


FIG. 8

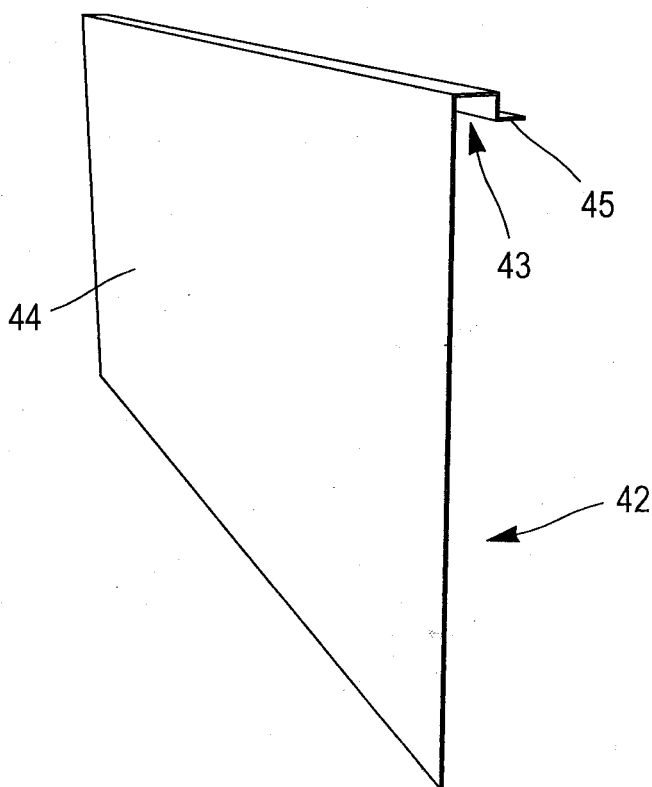


FIG. 9

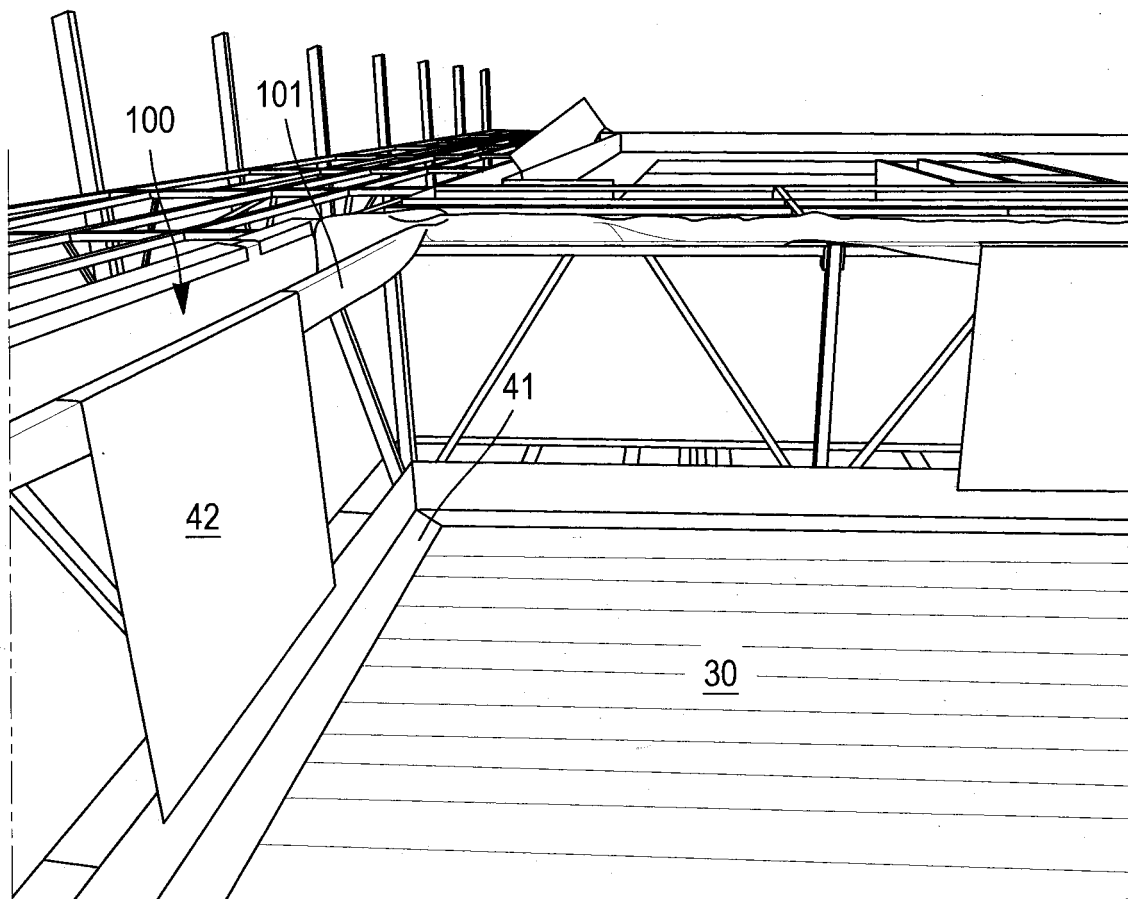


FIG. 10

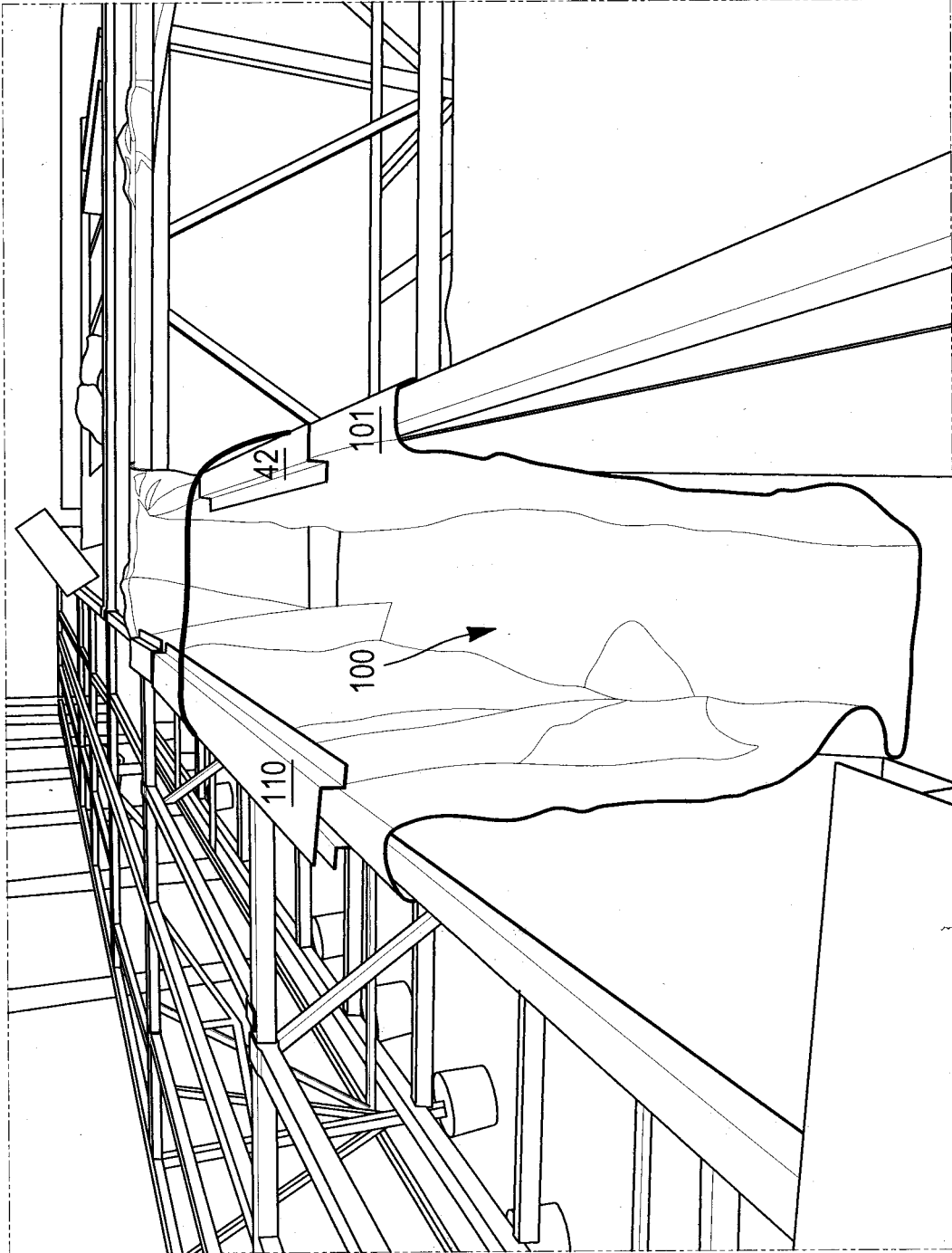


FIG. 11

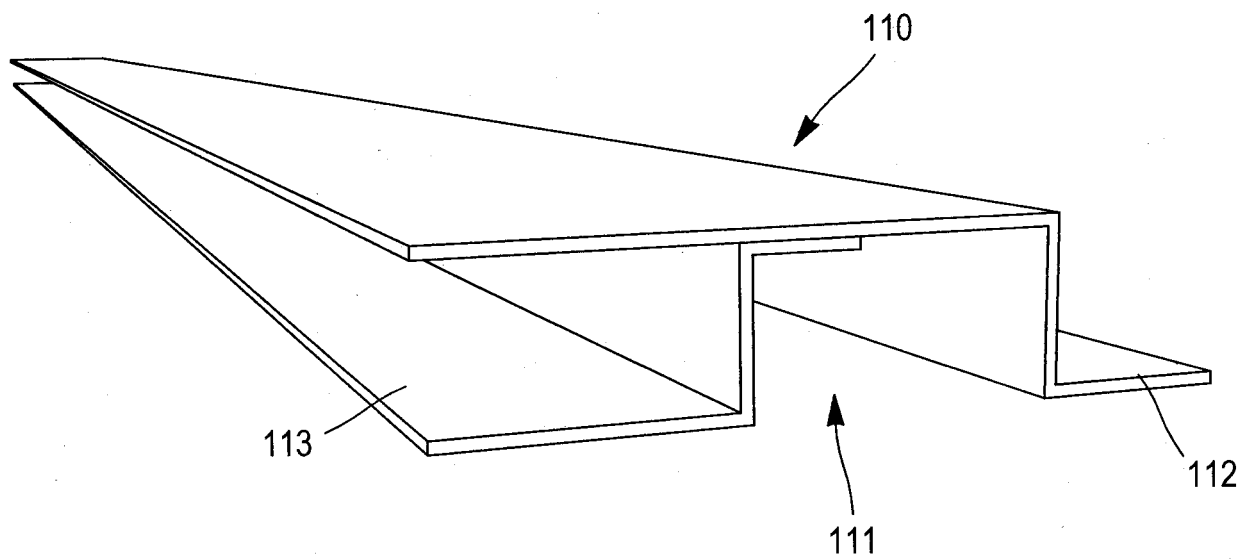


FIG. 12

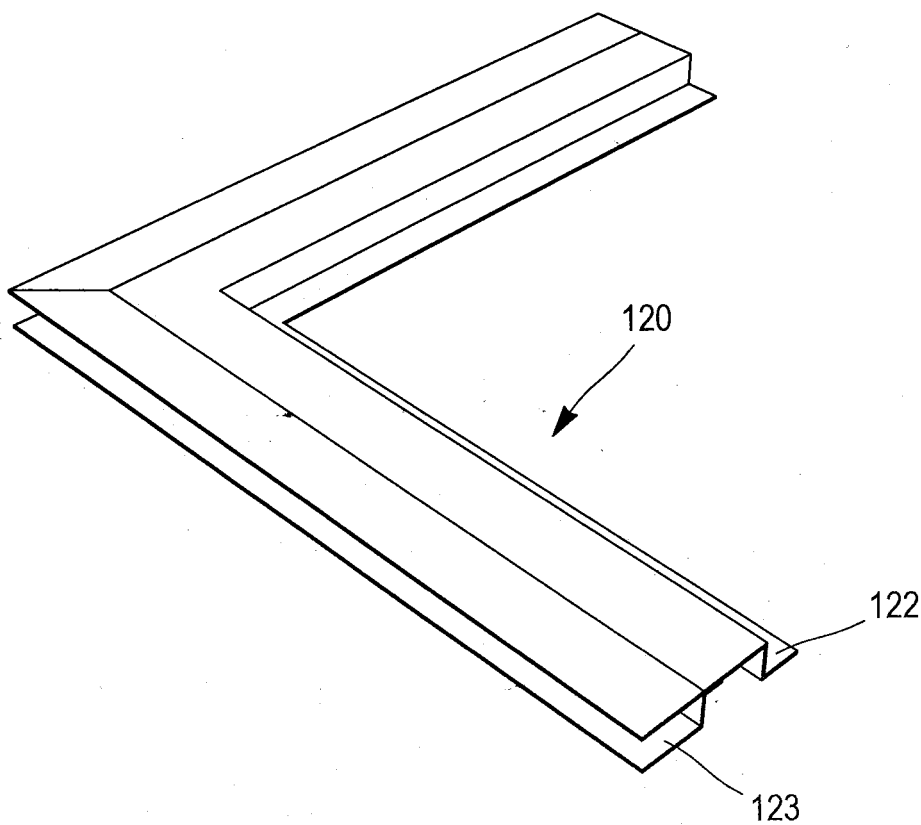


FIG. 13

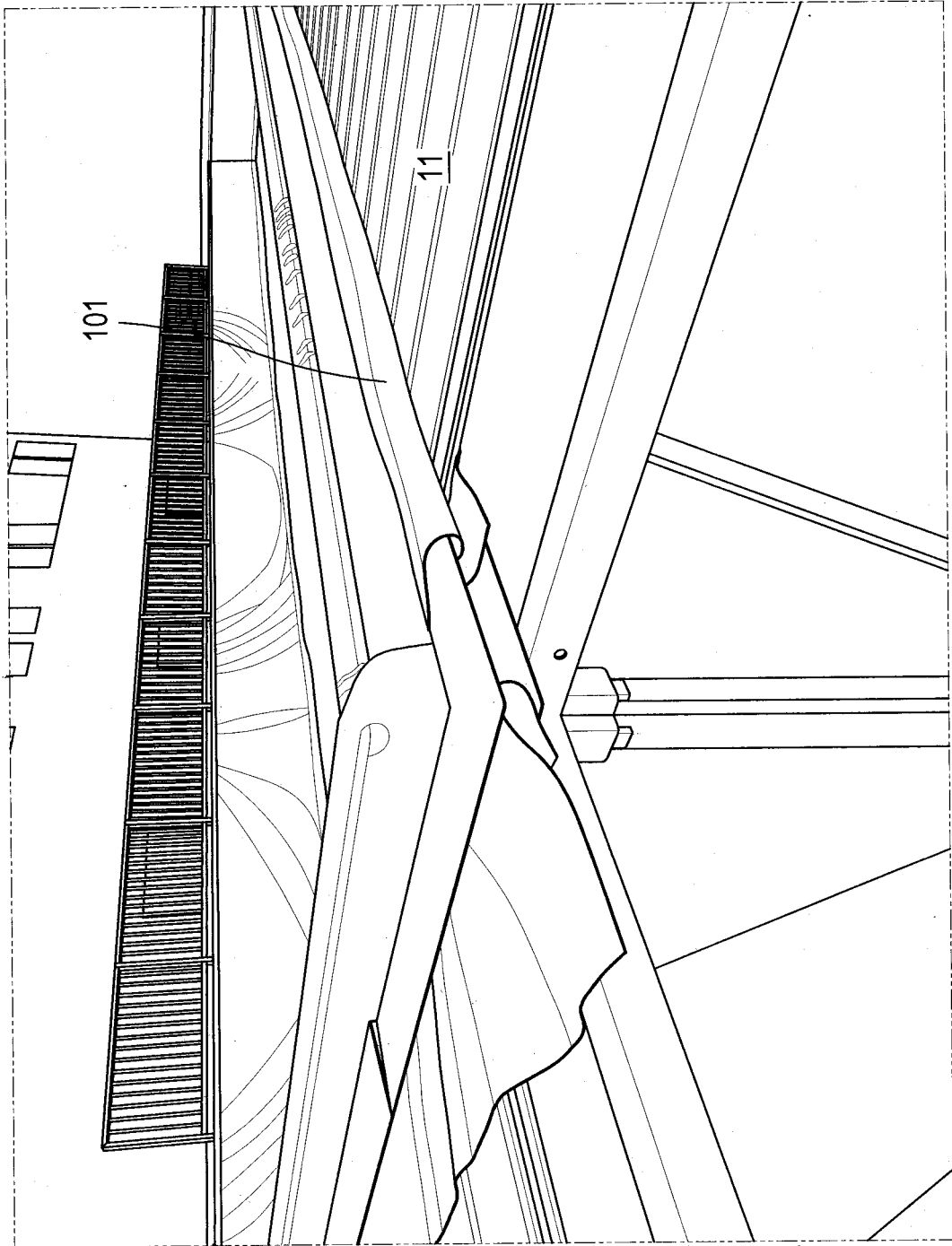


FIG. 14

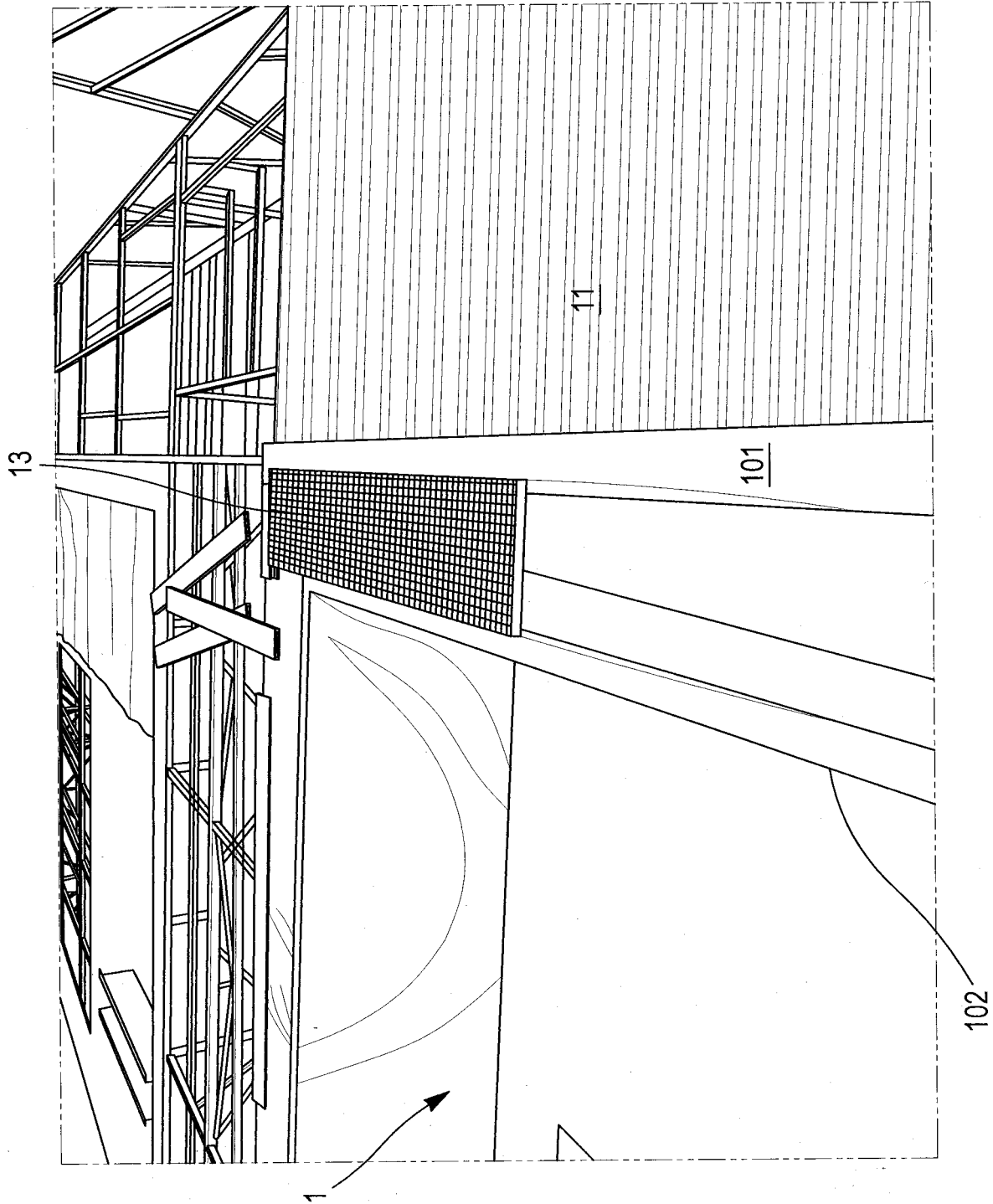


FIG. 15

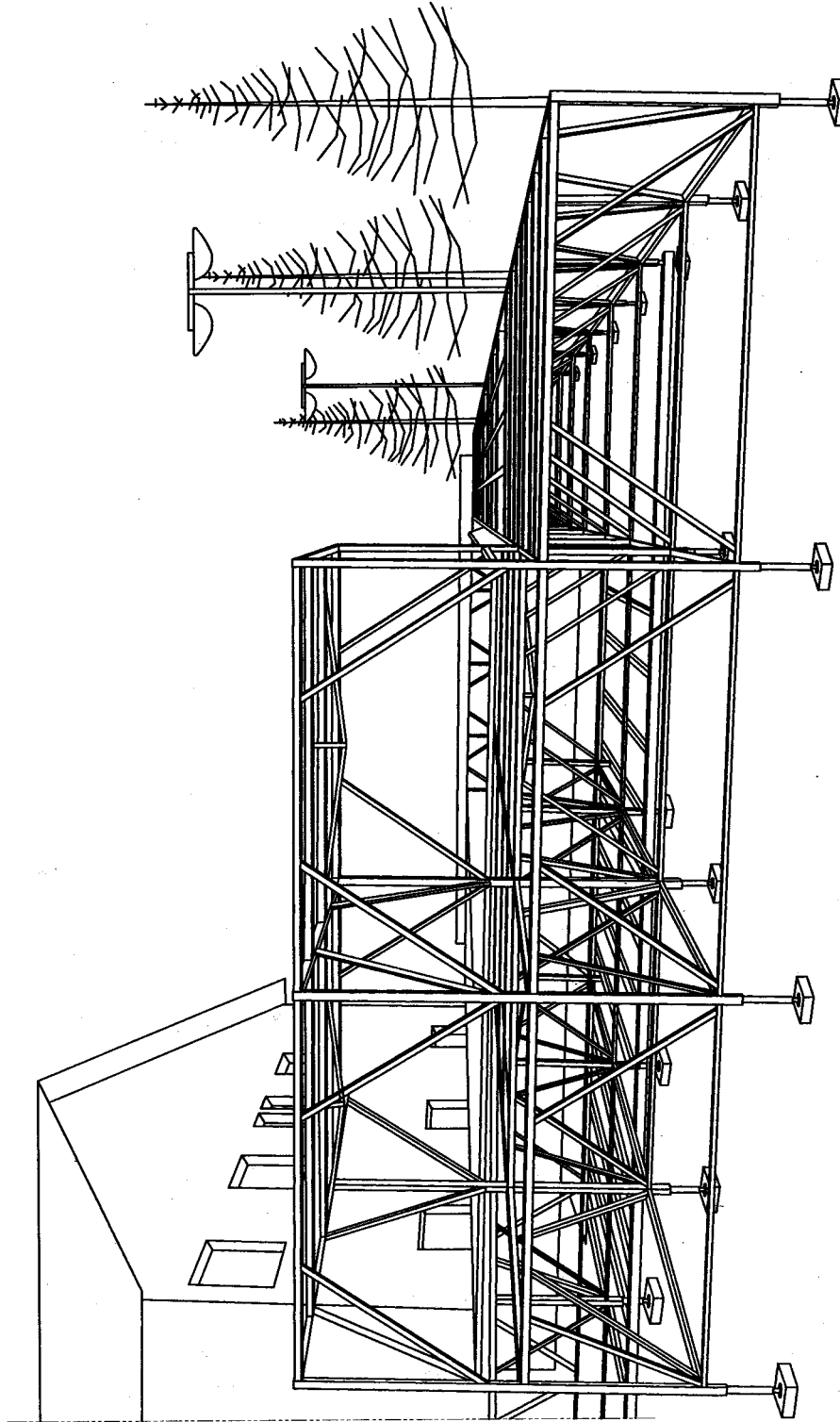


FIG. 16

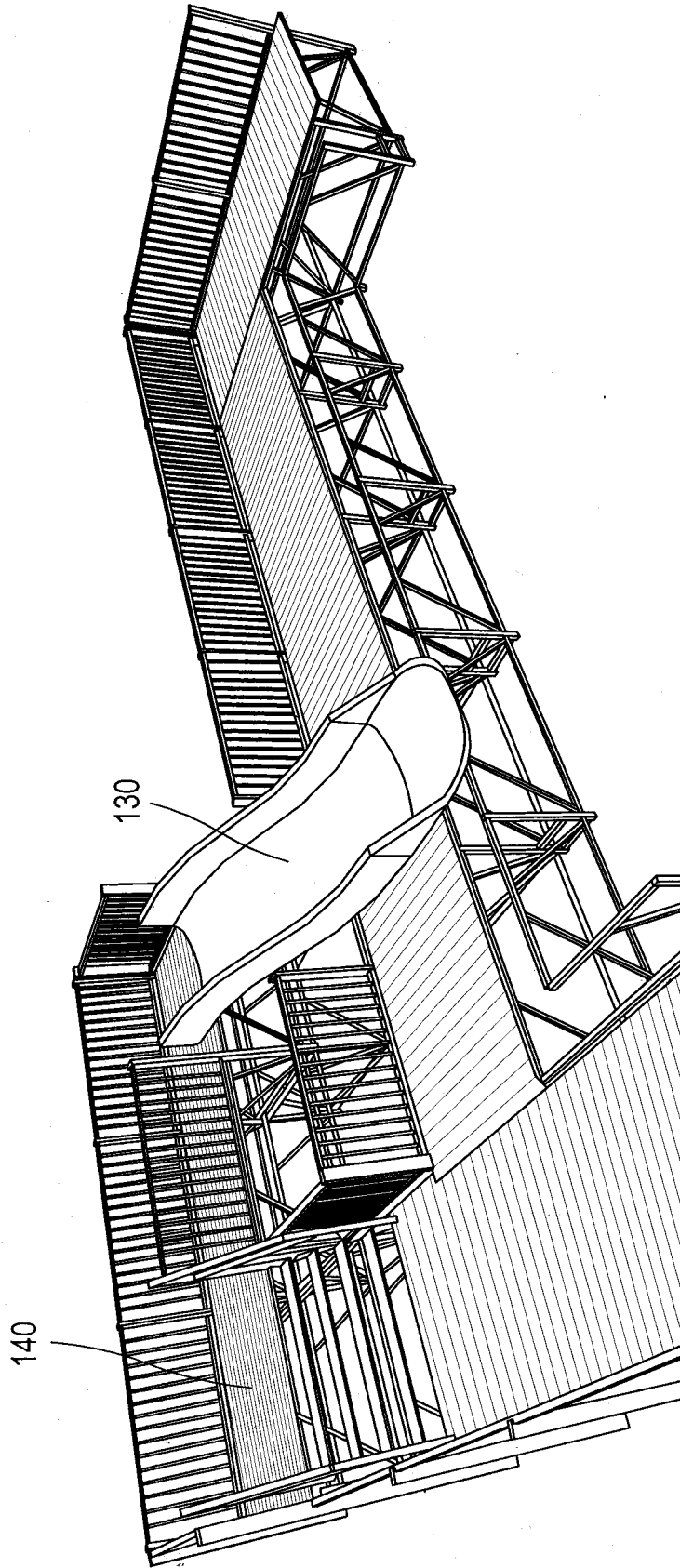


FIG. 17

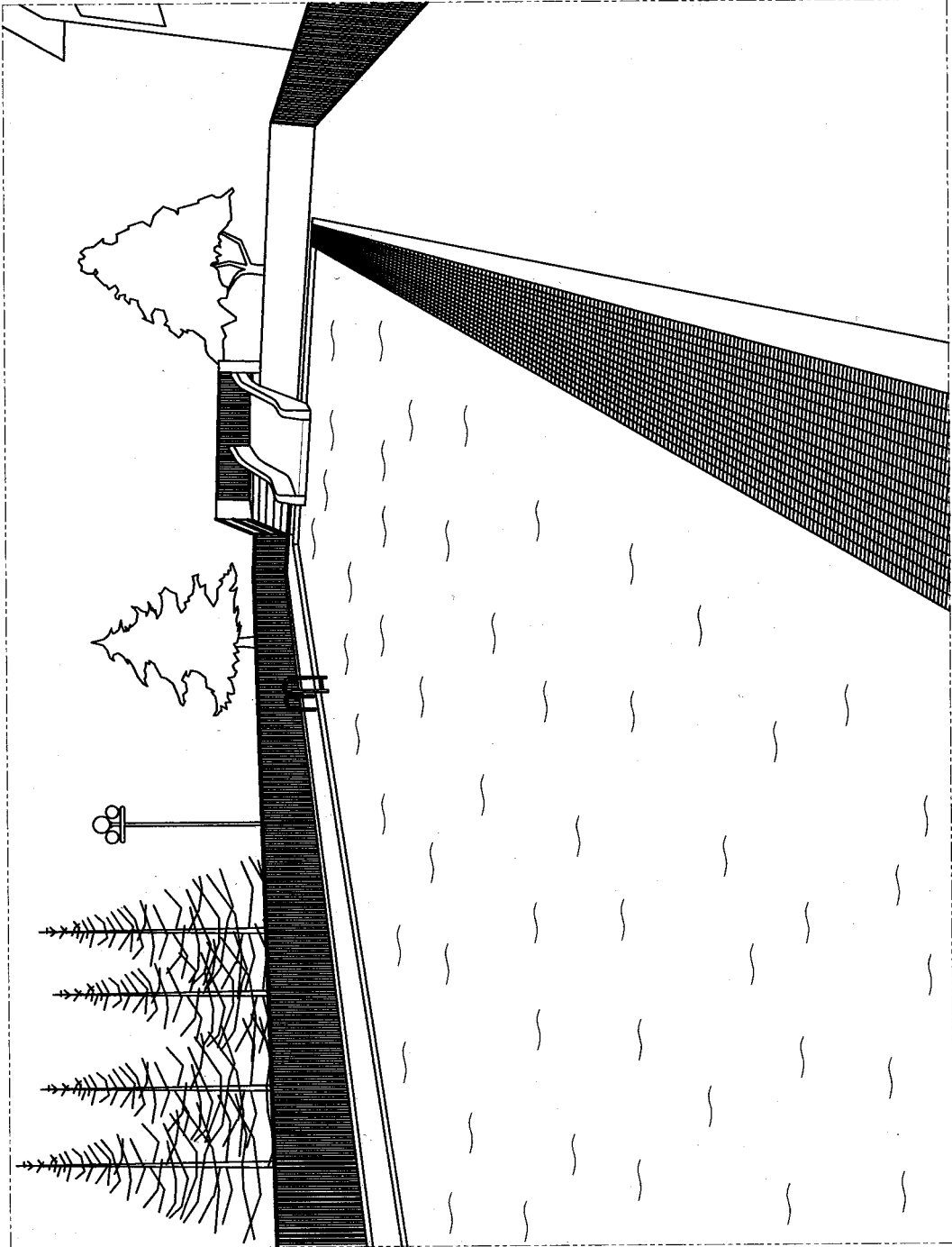


FIG. 18



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 799912  
FR 1456003

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	GB 2 178 655 A (CHISHOLM DONALD; MCPHERSON DAVID) 18 février 1987 (1987-02-18) * page 1, colonne de droite, ligne 114 - page 2, colonne de droite, ligne 122; revendication 1; figures 1-3,6,7 *	1,6-8	E04H4/04 E04H4/02 E04H4/12
X	EP 2 725 168 A1 (TORRENTE IND [ES]) 30 avril 2014 (2014-04-30) * colonne 2, ligne 51 - colonne 4, ligne 7; figures 1,2 *	1,8	
X	WO 2008/068786 A1 (CEMI PISCINE SERVICE SRL [IT]; BACCO ALESSANDRO [IT]) 12 juin 2008 (2008-06-12) * page 6, ligne 18 - page 9, ligne 14; figures 1-7 *	1-4,7,8	
A	EP 0 566 559 A1 (WURTH RAIMUND HARALD [AT]) 20 octobre 1993 (1993-10-20) * colonne 2, ligne 38 - colonne 3, ligne 27; figure *	1,3,4,7,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E04H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 mars 2015		Stefanescu, Radu	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1456003 FA 799912**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-03-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2178655	A	18-02-1987	GB 2178655 A US 4782538 A	18-02-1987 08-11-1988
EP 2725168	A1	30-04-2014	EP 2725168 A1 ES 1078018 U	30-04-2014 13-11-2012
WO 2008068786	A1	12-06-2008	AUCUN	
EP 0566559	A1	20-10-1993	AT 396705 B EP 0566559 A1	25-11-1993 20-10-1993